

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**
Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès Verbal
des délibérations du 23 janvier 2026
DEL-2026-03**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 37
- * de Représentés : 3
- * de Votants : 40 Pour : 40 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATESTI, M. François BERNARDI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Charles GIACOMI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, Mme Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Christiane MARIOTTI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Grégory BIAGGI, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Jean-François MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

Objet : Délibération portant adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Corse (CAUE) pour l'année 2026.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 26 janvier 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 janvier 2026. L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois janvier à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de communes, sous la présidence de Antoine POLI

.Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Benoît BRUZI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le CAUE de Corse est une association de droit privé qui a pour objet d'informer, conseiller et sensibiliser différents types de publics à la qualité du cadre de vie, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, et de l'énergie.

L'association accompagne les collectivités dans tous leurs projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de paysage.

Elle forme les élus à la connaissance des pratiques et réglementations, à la gestion des territoires et de l'aménagement, du patrimoine bâti et de l'espace naturel.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Elle aide les communes à l'élaboration, la révision, l'évolution et à l'application de leurs documents d'urbanisme.

Elle accompagne les collectivités pour la réalisation d'opérations d'aménagement, d'études d'opportunité et de faisabilité du projet (réhabilitation, construction ou extension de bâtiments publics).

En matière de paysage, elle conduit toutes les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics (traversées de villages, places, cimetières, parcs de stationnement) et des études de grand paysage.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'adhérer au CAUE de Corse et de voter un crédit de **3 326.00 €** euros correspondant à la cotisation annuelle de l'intercommunalité à l'association.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'adhérer** à l'association CAUE de Corse.
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à représenter l'intercommunalité au sein de l'Assemblée Générale de l'association.
- **D'acquitter** la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 3 326.00 €.
- **De dire** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2026.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI